

## **Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle**

fenaco, «LV-St. Gallen, Landwirtschaftlicher Genossenschaftsverband Schaffhausen et Agricola Ticinese SA» ont décidé d'abroger le 27 octobre 2009 le règlement concernant l'examen professionnel d'agro-commerçant avec brevet fédéral/agro-commerçante avec brevet fédéral du 20 janvier 2000.

24 novembre 2009

Office fédéral de la formation professionnelle  
et de la technologie